

"Législature 2011-2016

Une vision, des valeurs, un projet pour la ville

Le programme de législature permet de présenter la vision, les valeurs et les projets portés par la commune, de fixer des objectifs de réalisation et de poser les bases d'une planification.

5

Une feuille de route pour la législature

Le programme de législature, rédigé par le Conseil communal, fournit aux autorités un cadre d'action permettant d'anticiper et de planifier leurs projets, leurs investissements et leurs dépenses.

6/8



Programme de législature 2011-2016: les objectifs politiques du Conseil communal

Document évolutif et soumis aux contraintes budgétaires annuelles, le programme de législature fournit aux autorités un cadre d'action permettant d'anticiper et de planifier leurs projets, leurs investissements et leurs dépenses. Ce document peut être mis à jour en cours d'exercice, afin de permettre au Conseil communal de s'adapter à l'évolution conjoncturelle ou d'apporter une réponse adéquate à un projet novateur et important non planifié.

Le programme de législature se veut également un instrument de communication et un vecteur de transparence à l'intention de la population, du Conseil général, des médias et des autres autorités politiques. La rédaction d'un programme de législature par les neuf membres de l'exécutif permet de présenter la vision, les valeurs et les projets portés par la ville de Bulle, de fixer des objectifs de réalisation et de poser les bases d'une planification. Il facilite ainsi la compréhension de la vision de l'exécutif pour l'avenir de la cité et pour son développement à court, moyen et long termes.

BULLE EN 2011: CONTEXTE

Bulle est une ville de 20000 habitants, chef-lieu du district de la Gruyère dans le canton de Fribourg. L'actuelle commune située à 771 mètres d'altitude est le fruit de la fusion entre Bulle et La Tour-de-Trême en 2006.

Bulle est une ville à la campagne. La cité concentre l'offre en services et prestations d'une grande ville dans un espace à taille humaine et à proximité d'un environnement préservé. La nouvelle Bulle est un pôle économique au service du développement régional, jeune, attractif, dynamique et extrêmement bien centré entre Berne et l'arc lémanique. Un riche tissu associatif propose à la population une offre culturelle, sportive, de loisirs et de divertissements de qualité. Avec des espaces de formation de haut niveau, une mobilité et un aménagement urbain repensés pour favoriser la qualité de vie, de fortes ca-



Le programme de législature du Conseil communal de Bulle constitue un instrument de conduite politique et un cadre de référence établi par l'exécutif pour orienter son action et celle de l'administration pour la législature 2011-2016. Cette feuille de route marque les grands axes stratégiques du développement futur de la commune, tout en restant subordonnée à l'ordre juridique national, aux institutions, au droit cantonal et aux règles du droit supérieur.

pacités d'intégration, une richesse multiculturelle ainsi qu'un environnement et un paysage préservés, Bulle dispose de nombreux atouts.

L'arrivée de la route de contournement H189 en décembre 2009, la mise en service des transports publics d'agglomération, l'arrivée du RER, les mesures de modération de trafic ainsi que le réaménagement des centres à Bulle et La Tour-de-Trême offrent aujourd'hui de nouvelles perspectives pour orienter le développement durable de la commune vers la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens.

L'autoroute en 1981

Jusqu'à la fin des années 1970, Bulle a encore le visage d'un petit bourg de campagne. Le visage de la cité s'est ainsi profondément transformé ces 30 dernières années. L'arrivée de l'autoroute en 1981 place la cité gruérienne à proximité des grands centres et désenclave toute une région. Cet évé-

nement majeur est le déclencheur d'une formidable croissance autant démographique – l'une des plus fortes de Suisse – qu'économique.

En 1983, Bulle et La Tour-de-Trême ne comptent à elles deux que 10000 habitants. La population établie frôle aujourd'hui les 20000 habitants. A l'horizon 2012-2013, celle-ci aura doublé par rapport au début des années 1980.

Cette croissance est marquée par une forte industrialisation dans le domaine des machines, du fer, de la construction, du bois et, aujourd'hui, de la chimie et de la pharmacie. Les entreprises régionales natives de Bulle grandissent et se développent au côté des multinationales. Les infrastructures de base sont construites et l'offre globale pour la population se dévelop-

pe au fil des ans, notamment sur le plan éducatif, sanitaire, social, sportif et culturel. Ce décollage est favorisé par des autorités qui font le

La rédaction d'un programme de législature permet de présenter les projets portés par la commune de Bulle, de fixer des objectifs de réalisation et de poser les bases d'une planification.

Bulle, ville romande où il fait bon vivre

L'apparition d'une urbanité naissante se renforce au tournant du millénaire. En 2004, Bulle est parachutée au 1^{er} rang des villes ro-

mandes où il fait bon vivre selon une étude de l'IDHEAP et L'Hebdo. Elle parvient même au 3^e rang national derrière Zoug et Zurich. En terme de dynamisme, Bulle est également classée en bonne position des villes romandes selon une étude réalisée par le magazine *Bilan* daté de février 2010. Elle arrive en 4^e position après Nyon, Montreux et Ecublens

en termes de conditions socio-économiques, créations d'emplois dans la construction et coût du logement et, enfin, revenu et stabilité sociale.

Ainsi, d'une ville où tout le monde se connaît, Bulle apprend à connaître des relations plus globalisées et moins intimes entre ses habitants ainsi que les inconvénients d'une urbanité naissante. Les relations citoyennes évoluent, car elles doivent désormais intégrer les dimensions de la mixité et de la multiculturalité. La hausse importante de la population migrante suisse et étrangère ces dernières années est très certainement un facteur important, qui a modifié la perception qu'ont les habitants de leur propre ville. Cette croissance démographique, diversifiée, constante, mais qui a tendance à s'accélérer ces dernières années, est à la fois un indicateur qui marque la forte attractivité de la cité, et un enjeu central pour les autorités politiques bulloises en termes d'aménagement du territoire, de mobilité et d'infrastructures.



Programme législature 2011-2016

En 13 thèmes



1. Autorités et administration
2. Communication et identité
3. Qualité de vie et sécurité
4. Jeunesse et intégration
5. Enseignement et formation
6. Affaires culturelles, Musée et bibliothèque
7. Sports
8. Santé et affaires sociales
9. Travaux et équipements
10. Aménagement, environnement et espaces publics
11. Energie
12. Transports
13. Economie et finances



1. AUTORITÉS ET ADMINISTRATION

Situation actuelle

Bulle poursuit son fort développement en jouant un rôle moteur de ville-centre pour toute la région. Afin de répondre aux besoins et aux attentes de la population et d'apporter des réponses aux constantes modifications de la législation, les autorités doivent s'adapter et se moderniser en permanence. Pour cela, elles s'entourent d'un personnel disponible, efficace et formé et lui octroient les moyens matériels appropriés ainsi que l'encadrement correspondant.

Objectifs de législature

- Analyser le projet d'une professionnalisation partielle ou totale du Conseil communal et le proposer au Conseil général.
- Adapter en permanence l'organisation, les infrastructures et les prestations de la commune au volume de travail et à l'évolution des tâches communales.
- Assurer aux collaboratrices et aux collaborateurs un environnement de travail propice à leur engagement personnel et la qualité de vie au travail qu'ils méritent.
- Optimiser les processus décisionnels du Conseil communal afin d'améliorer l'efficacité des séances.

2. COMMUNICATION ET IDENTITÉ

Situation actuelle

Le Conseil communal renforce et développe ses canaux d'information en mettant en place un concept de communication interne et externe. Cette stratégie vise, premièrement, à renforcer les liens avec la population, les milieux économiques et touristiques, le monde associatif ainsi que les autorités régionales, cantonales et fédérales, deuxièmement, à offrir une meilleure visibilité à l'action de l'exécutif et de l'administration, troisièmement, à mieux profiler l'image de la cité et ses atouts de ville à la campagne dans



le paysage urbain suisse, enfin, quatrième-ment, à apporter une réponse aux exigences légales en matière d'information et de transparence.

Objectifs de législature

- Réaliser les différentes étapes du concept de communication «Ma ville à la campagne».
- Mettre en place un véritable concept d'archivage pour la mémoire de la commune.
- Améliorer l'information au Conseil général et mettre sur pied des rencontres entre le Conseil communal et le Conseil général.
- Entretenir et développer les contacts avec les milieux économiques et touristiques ainsi qu'avec les autorités régionales, cantonales et fédérales.
- Développer davantage le rayonnement de la commune en privilégiant les relations avec les communes de la Gruyère et avec d'autres communes ou d'autres régions dont Bulle se sent proche.

3. QUALITÉ DE VIE ET SÉCURITÉ

QUALITÉ DE VIE

Situation actuelle

La croissance rapide que connaît Bulle engendre aujourd'hui certains inconvénients qui sont présents dans toutes les villes tels que le bruit, les incivilités ou l'anonymat. Malgré cette forte croissance, Bulle doit se dé-

velopper de manière harmonieuse. Pour y parvenir, le Conseil communal veut veiller à maintenir autant la qualité de vie que la cohésion sociale dans la cité pour que chaque citoyen s'y sente bien.

Objectifs de législature

- Favoriser la cohésion sociale par la mise en place du concept Bulle Sympa.
- Améliorer la propreté de la ville.
- Valoriser les espaces publics existants, créer de nouvelles places publiques et réaliser des places de jeux en fonction du développement de la ville.
- Créer des «sentiers découverts» pour valoriser le patrimoine local.
- Développer l'animation touristique en ville de Bulle.

SÉCURITÉ

Situation actuelle

L'accroissement de la population a engendré une tendance à l'accroissement des incivilités et des nuisances nocturnes. De plus, le concept du centre-ville en termes d'aménagement, de stationnement et de circulation ne donne pas entièrement satisfaction aux utilisateurs. Le Conseil communal veut ramener une certaine tranquillité dans la cité, en particulier aux endroits sensibles, tout comme elle veut évaluer l'impact du réaménagement du centre-ville.

Objectifs de législature

- Accroître la présence policière – police de proximité et police cantonale – sur le terrain, en particulier aux heures sensibles.
- Réévaluer le concept du centre-ville en termes d'aménagement, de stationnement et de flux de circulation et y apporter les correctifs nécessaires.

4. JEUNESSE ET INTÉGRATION

JEUNESSE

Situation actuelle

La Fondation Pass'Age et le Centranim qui en dépendait étaient jusqu'à aujourd'hui les principaux acteurs dans le domaine de la



jeunesse à Bulle. Afin de répondre aux besoins importants des jeunes dans une ville qui grandit, le Conseil communal veut développer une politique adéquate et créer un service communal pour faire face à ces défis, avec comme principal pilier le Centranim. La politique de la jeunesse touche à plusieurs domaines et va nécessiter une plus grande collaboration horizontale entre tous les partenaires concernés (écoles, social, intégration, sports).

Objectifs de législature

- Renforcer la politique en faveur de la jeunesse en créant un service de la jeunesse.
- Définir les missions, les structures et le financement du Centranim.

INTÉGRATION

Situation actuelle

La commune ne dispose actuellement pas de service de l'intégration. Le Conseil communal mène une réflexion pour développer



un tel service et pour définir sa mission, les axes de son action ainsi que les moyens de les mettre en œuvre en relation avec la politique de l'intégration mise en place au niveau cantonal. L'intégration s'entend sous trois aspects: premièrement, le mieux vivre ensemble, deuxièmement, la cohésion sociale – c'est notamment la mission de Bulle sym-pa et du monde associatif en général – et l'accueil des nouveaux arrivants, et, troisièmement, la formation, notamment l'apprentissage de la langue française.

Objectifs de législature

- Développer une stratégie pour l'intégration des nouveaux arrivants dans la commune.
- Mettre en place un concept d'accueil des nouveaux arrivants et migrants en partenariat avec le canton.
- Promouvoir l'apprentissage de la langue d'accueil pour les migrants.

5. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Situation actuelle

La croissance démographique rapide de la commune de Bulle, associée à l'introduction de la 2^e année enfantine, nécessitent la construction de nouvelles infrastructures scolaires. Le Conseil communal doit donc anticiper les besoins en bâtiments, mais également adapter l'organisation des transports scolaires ainsi que celle de l'administration scolaire d'un cercle de bientôt 1800 élèves.

Objectifs de législature

- Assurer des infrastructures scolaires de qualité.
- Améliorer l'offre de l'accueil extrascolaire.
- Etudier une nouvelle organisation des transports scolaires en vue de l'introduction de la 2^e année enfantine en lien avec l'objectif N° 2 du chapitre «12. Transports».
- Adapter l'organisation administrative de l'école.

6. AFFAIRES CULTURELLES, MUSÉE ET BIBLIOTHÈQUE

AFFAIRES CULTURELLES

Situation actuelle

La commune soutient actuellement les activités des sociétés culturelles locales de même que les principaux événements culturels qui se passent à Bulle. Elle subventionne également, à hauteur de 14 francs par habitant, l'association CO2 et sa saison culturelle.

Objectifs de législature

- Soutenir les créations locales.
- Soutenir le développement des arts plastiques.
- Développer et soutenir l'offre culturelle à l'intention des enfants.

MUSÉE ET BIBLIOTHÈQUE

Situation actuelle

Le Musée gruérien présentera un visage renouvelé et dynamisé avec l'ouverture de sa nouvelle exposition permanente. Ce nouveau projet muséographique doit renforcer la notoriété de l'institution, de la ville de Bulle et de toute la région. La bibliothèque publique poursuit son développement au service de la population gruérienne.

Objectifs de législature

- Développer la fréquentation du Musée gruérien et améliorer les horaires d'ouverture.
- Poursuivre le renforcement

de l'attractivité et de la notoriété du musée.

- Poursuivre le développement et l'attractivité de la bibliothèque publique.

7. SPORTS

Situation actuelle

Suite à l'engagement, en avril 2011, d'un coordinateur de sport à temps partiel, le Conseil communal a concrétisé sa motivation et sa détermination à renforcer son soutien au sport, tant au niveau local que régional. Il est en effet décidé à jouer un rôle dynamique dans la réalisation des projets amorcés lors de la précédente législature, notamment en ce qui concerne la régionalisation des sports et la construction de nouvelles infrastructures.

Objectifs de législature

- Développer l'offre sportive pour toutes les catégories de la population, y compris les personnes handicapées.
- Encourager et promouvoir la régionalisation des sports ainsi que la construction d'un centre sportif régional.
- Développer un plan directeur du sport pour la commune.

8. SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

Situation actuelle

Avec une population âgée en constante augmentation et les objectifs donnés par le projet cantonal "Senior+" qui veut favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible, le Conseil communal doit adapter ses structures existantes et développer son offre d'accueil afin de répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées.

Objectifs de législature

- Terminer les travaux d'agrandissement et/ou de rénovation du Foyer de Bouleyres et de la Maison bourgeoise.



- Inciter la création d'appartements adaptés pour les personnes âgées et handicapées dans les nouvelles constructions.
- Créer un foyer de jour.

9. TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS

Situation actuelle

Le fort accroissement de la population bulloise implique que le réseau de distribution de l'eau potable et le réseau d'évacuation des eaux usées soient adaptés et modernisés pour répondre aux besoins. Le réseau routier est hiérarchisé et séparé en routes collectrices et routes de dessertes, afin de réduire les émissions sonores et polluantes et de garantir aux habitants calme et sécurité, comme le demande la mise en œuvre des



mesures d'accompagnement de la H189. Le trafic de transit est banni des quartiers d'habitation et la mobilité douce favorisée.

Objectifs de législature

- Améliorer la sécurité du réseau de distribution de l'eau.
- Poursuivre les mesures d'accompagnement liées à l'aménagement de la H189.
- Poursuivre la mise en place des zones 30 et des zones de rencontres.
- Réserver des espaces nécessaires à l'aménagement des chemins de mobilité douce.
- Réviser le règlement sur l'évacuation et épuration des eaux.
- Poursuivre la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées de manière à optimiser l'épuration des eaux.

10. AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ESPACES PUBLICS

AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Situation actuelle

Le plan d'aménagement local (PAL) a été harmonisé après la fusion entre Bulle et La Tour-de-Trême. Le PAL est un outil de planification en cours d'approbation auprès des

services de l'Etat. Celui-ci devrait être ratifié en 2012. Dans le contexte du fort développement urbanistique, la commune doit mettre en place de nouvelles procédures, afin de garantir un aménagement raisonné des sites stratégiques pour la ville en matière d'utilisation du sol et de mobilité en général, en coordination avec les objectifs de l'agglomération MOBUL.

Objectifs de législature

- Mettre en œuvre des objectifs décrits dans le plan d'aménagement local.
- Organiser l'urbanisation et mettre en place le processus d'aménagement ponctuel via le Mandat d'études parallèles (MEP).
- Elaborer un concept des transports en général (concept de stationnement, mobilité) et concrétiser le concept de stationnement.
- Aménager une zone supplémentaire pour implanter de nouveaux jardins familiaux et réviser le règlement des jardins familiaux.

ESPACES PUBLICS

Situation actuelle

La forte croissance de la cité a un impact négatif sur la propreté de la cité, notamment au centre-ville. Le Conseil communal s'engage à dresser un état des lieux de la propreté de nos espaces publics et à mettre en place de nouvelles mesures concrètes, afin de garantir la propreté de la ville de Bulle.

Objectifs de législature

- Renforcer le concept de nettoyage des rues.
- Développer des programmes de sensibilisation à l'intention de la population.

11. ÉNERGIE

Situation actuelle

Cité de l'énergie depuis 2006, la commune de Bulle a établi une stratégie de mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie pour ses propres bâtiments sur le modèle de l'exemplarité. Elle a notamment créé des conditions cadres favorables à la mise à disposition de la population du chauffage à distance (CAD), de l'adduction d'eau et de l'énergie renouvelable en général (hydraulique, photovoltaïque, etc.).

Objectifs de législature

- Mettre en œuvre de manière exemplaire les objectifs de politique énergétique.
- Réaliser et soutenir les mesures visant la réduction de la consommation d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables et la réduction du trafic.
- Assainir les bâtiments communaux, en particulier l'administration communale et optimiser l'éclairage public.
- Promouvoir les énergies renouvelables et motiver la population et les entreprises à prendre conscience de la question énergétique.
- Etudier la possibilité technique et financière de créer une centrale énergétique photovoltaïque, qui prendrait la forme d'un partenariat public-privé.



12. TRANSPORTS

Situation actuelle

Compte tenu de l'augmentation de la mobilité et dans le but d'améliorer la qualité de vie, notamment au niveau du bruit et de la qualité de l'air, et de répondre aux besoins en mobilité toujours plus marqués de la population, le Conseil communal entend mettre en place rapidement la 3^e ligne Mobul en direction de la zone de Planchy. Il souhaite ainsi renforcer la qualité de vie des habitants, en réduisant les nuisances sonores et polluantes générées par le transport individuel motorisé et en développant l'offre en mobilité douce. En parallèle, le Conseil communal souhaite optimiser le réseau d'agglomération Mobul en relation avec le RER qui constitue une liaison extrêmement importante pour raccorder Bulle et sa région au réseau des grandes lignes nationales.

Programme législature 2011-2016 En 13 thèmes



Objectifs de législature

- Mise en place de la ligne MOBUL N° 3.
- Optimisation du réseau urbain (cadences) en relation avec le RER et les écoles en lien avec l'objectif N° 3 du chapitre «5. Enseignement et formation».
- Concrétiser des mesures adaptées à la mise en place d'un trafic individuel motorisé supportable pour la commune et encourager les moyens de déplacement respectueux de l'environnement (transports publics, piétons et vélos).

13. ÉCONOMIE ET FINANCES

Situation actuelle

La politique poursuivie par le Conseil communal est de garantir des finances maîtrisées au service du développement, notamment en contrôlant la dette, l'équilibre entre dépenses et recettes et la capacité de la commune à investir dans les infrastructures indispensables à son important développement économique et démographique.

Objectifs de législature

- Maintenir une fiscalité à la fois adéquate et attrayante.
- Maîtriser l'endettement ainsi que les charges financières malgré les nombreux investissements à venir.
- Favoriser la mise à disposition de terrain déjà en zone d'activité pour l'essor et l'arrivée d'entreprises créatrices d'emplois et de valeur ajoutée.